



# Succession d'un bien en nu propriété

Par **OMYAX**, le **06/11/2014** à **08:30**

Bonjour,

Contexte:

- couple marié sous le régime de la communauté avec 2 enfants
- un des conjoints a reçu par donation de ses parents la nu-propriété d'un bien (maison et terrain)
- l'usufruit a été conservé par les donateurs
- le bien est occupé en tant qu'habitation principale par le nu-propriétaire et son conjoint

Question : au décès du conjoint nu-propriétaire, qui hérite de la nu-propriété du bien et en particulier qu'est-ce qui revient au conjoint survivant ?

Par avance merci.